



Compte rendu succinct du Conseil Municipal du jeudi 25 février 2016

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 08.

URBANISME

1- Vente de la maison située 5, rue Charles Largeteau – Droit de préemption Urbain de la Commune (PJ n°1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'exercer le Droit de Préemption Urbain dont dispose la Commune, à l'occasion de la vente des parcelles AL 114 et AL 115, sises au n°5 de la rue de Largeteau et qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- décide d'acquérir ces deux parcelles au prix total de 81 100 € (76 000 € prix nets vendeur + 5 100 € de commission), les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune,
- charge Madame le Maire de signer tout document à intervenir dont notamment l'acte authentique.

ELECTRIFICATION

2- Convention SyDEV – Programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer avec le SyDEV une convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2016 (coût pour la Commune 29 348 € pour un coût total de 58 696 € HT)

LOGEMENT

3- Construction d'un logement PSLA à La Balière – Demande de garantie d'emprunt de la Coopérative Vendéenne du Logement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de garantir l'emprunt présentée par la Coopérative Vendéenne du Logement pour la construction d'un logement PSLA à La Balière.

TOURISME

4- Tarifs communaux 2016 – Nouvelles visites touristiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe les tarifs des nouvelles visites guidées estivales de l'église Notre-Dame du Vieux Pouzauges identiques à ceux des visites du Vieux Château et des Moulins du Terrier Marteau.

ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

5- Rentrée scolaire 2016 – Retrait d'un 7^{ème} emploi d'enseignant à l'école Jules Verne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'oppose au projet de retrait du 7^{ème} poste d'enseignant de l'école Jules Verne.

PERSONNEL COMMUNAL

6- Emplois saisonniers 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de recruter :
 - un Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet du 29 février au 30 septembre 2016,
 - un Opérateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet pour deux mois,
 - deux Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à temps complet : un poste pour 2 semaines et le second pour deux mois,
 - quatre Adjoints du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps complet pour 2 mois,
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Madame le Maire lève la séance à 19 h 30.